

Le 25 juillet 2017

Objet : Sécheresse : la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine agit en responsabilité et incite ses habitants à suivre les recommandations

L'automne, l'hiver 2016 et le printemps 2017 ayant été particulièrement secs, la recharge des nappes souterraines n'a pas pu se faire. Conséquence : en Seine-Maritime, rivières et nappes souterraines sont au plus bas et les quelques pluies de ces derniers jours n'y changeront rien pour cet été.

Aussi, même si la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine agit, par ses actions, en faveur de la préservation de la ressource en eau depuis des années et dispose d'importantes réserves par récupération d'eau de pluie, les services appliquent strictement les recommandations de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2017 :

- l'arrosage des massifs est réalisé avec modération et uniquement avec de l'eau de récupération pluviale en provenance des réserves municipales,
- les terrains sportifs, gros consommateurs d'eau, ne sont plus arrosés,
- les suspensions florales habituellement présentes en centre-ville de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Gravenchon durant l'été ont été réduites au maximum en 2017,
- le fonctionnement de la fontaine sèche de la place des Hallettes (Notre-Dame-de-Gravenchon) est limité au vendredi matin et au samedi afin qu'elle fonctionne uniquement avec ses réserves pluviales,
- À Notre-Dame-de-Gravenchon, les approvisionnements en eau potable ont été coupés sur différents sites comme aux jardins familiaux. L'approvisionnement au cimetière est également coupé mais remplacé par deux cuves de récupération d'eau, à utiliser uniquement pour arroser les fleurs et non pour entretenir les tombes.

L'effort municipal ne pouvant porter ses fruits s'il est mené unilatéralement, la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine invite ses habitants à respecter les restrictions imposées par l'alerte sécheresse. Nous sommes tous concernés et chacun doit respecter les mesures de restrictions figurant dans l'arrêté préfectoral du 9 mai 2017 s'appliquant aux bassins versants d'Étretat, d'Yport, de la Pointe de Caux, du Commerce et de l'embouchure de la Seine. D'Yport à Port-Jérôme-sur-Seine, en passant par Le Havre, particuliers, collectivités, professionnels, associations sont soumis à des limitations d'usage de l'eau. L'eau est un bien précieux. Chacun de nous, en modifiant ses habitudes, peut réduire sa consommation de 30 %.

Pour plus d'information : service eaux et assainissement de Caux Seine agglo (02 32 84 00 35).
Adresse : Services Techniques, ZA Les Compas, 76 170 Lillebonne).